MOTO CLUB RUTHENOIS

MOTO-CROSS de la VAYSSIERE

Règlement Particulier

- **ORGANISATEUR :** Moto Club Ruthénois
  DATE : 30 Aout 2015
  TERRAIN : La Vayssiére, nature, causse, longueur : 1650 m
  EPREUVE : - Championnat de ligue 85 cc
  - Championnat de Ligue 125 2T
  - Championnat de Ligue Prestige
  - Coupe de la ville
  - Motos Anciennes (Vintage pré 76, Vintage pré 70) et (Motos Classic à partir de 1977 avec d'origine : Refroidissement par air, bi-amortisseurs ou cantilever, freins AV et AR à tambour)

PARC COUREURS : Un parc sera mis à disposition, il est demandé de laisser le parc dans l'état où vous l'avez trouvé en arrivant.Des conteneurs seront mis à disposition. Respectez les autres personnes en limitant le bruit après 23H00. Le club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de dégradation.
TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNATEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRES L'EPREUVE. L'ACCES AU PARC PANNEAUTEUR EST UNIQUEMENT RESERVE AUX LICENCIES (Muni d'une licence FFM de l'année en cours sauf LDI et du Pass organisateur).

CONTROLES DES LICENCES et TECHNIQUE : Sur le terrain, le Samedi 29 Aout 2015 de 17H00 à 20H00 et le Dimanche 30 Aout 2015 de 7H30 à 8H30

- **Engagements championnat de ligue**
Les engagements aux divers championnats de ligue sont gérés uniquement par la ligue et se feront en ligne sur le site LMMP.fr avec paiement par CB http://ffm.engage-sports.com jusqu'a J- 15 avant la manifestation, **40 € dont 28 € pour le club pour le Moto Cross (transpondeur compris)** . Passé ce délai, **56 €** . Les engagements seront clos à J- 3 Les pilotes absents devront s'excuser auprès du Président de la Commission et **lui adresser, un certificat médical original, ceci 24 heures** maxi après l'épreuve. Si 20 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est insuffisant, le plateau pourra être complété avec des pilotes hors ligue de même cylindrée. Pour tout désistement de l'engagement hors certificat médical la somme de 15 € sera retenue. Caution transpondeur de 200 € par chèque libellé à l'ordre de la LMMP. **Tout transpondeur non restitué dans les 5 jours, le chèque de caution sera encaissé.** (renvoyer le transpondeur au Président : Guy ABADIE le Syndic 32550 St JEAN LE COMTAL)

- **Coupe de la Ville et motos Anciennes** : Les engagements se feront en ligne sur le site http://ffm.engage-sports.com avec paiement par CB. Les licences à la journée LJA sont acceptées et payables sur le site http://ffm.engage-sports.com.
jusqu'à J- 15 jours avant la manifestation, **40 € dont 28 € pour le club pour le Moto Cross (transpondeur compris)** Passé ce délai, **56 €** . Les engagements seront clos à J- 3. Les pilotes absents devront s'excuser auprès du Président du Moto Club Ruthénois et lui adresser, un certificat médical original, ceci 48 heures maxi après l'épreuve. Si l'organisateur, 20 jours avant l'épreuve, trouve le nombre des engagés insuffisant, il pourra compléter son plateau avec des pilotes hors ligue de même cylindrée.
VERIFICATION TECHNIQUE : Le samedi 29 Aout 2015 de 17h00 à 20h00 et le dimanche 30 Aout 2015 de 7H30 à 8H30 sur le circuit par le commissaire technique LMMP pour la vérification des machines.
DEPART DE LA COURSE : Le jury se réserve le droit de faire appliquer le règlement de la LMMP établi début 2015. Si un départ est refusé par un groupe de pilotes, et ce, pour une raison injustifiée, la manche sera purement annulée et la catégorie suivante prendra le relais.
CLASSEMENT : Tout pilote ayant effectué un tour complet de circuit, pointé au moins une fois par les chronométreuses, sera admis au classement. Le nombre de points pris lors des manches déterminera le

vainqueur. Dans le cas d'un litige, nous prendrons en compte le nombre de places (1er, 2éme, 3éme, etc) jusqu'à l'obtention d'une différence.
REMISE DES PRIX : Celle-ci se fera le soir à partir de 18H20 dans l'enceinte du circuit, présence obligatoire pour la remise des prix. Une coupe sera remise aux trois premiers de chaque catégorie.
RECLAMATION : Toute réclamation, suite à un incident survenu durant la compétition, devra être déposée dans la demi heure qui suit la fin de la manche au plus tard, accompagnée d'un chéque de 75 €, et qui sera restitué si celle-ci est reconnue valable par le jury.

DIRECTEUR DE COURSE : Mme PASTOR Raymonde
DELEGUES : - NAVARRO José - BALEUR Jean-Claude-MOLIERE Daniéle
COMMISSAIRES SPORTIFS : Mr RIVALS André – Mr PUEL Bruno - Mr Mailhe bruno
CHRONOMETRAGE : Mme TOMAT Germaine – Mme MARTINS Régine
TRANSPONDEURS : Mme BALEUR Paulette – Mr TOMAT André
DELEGUE TECHNIQUE : Mr PUECH Jacques – Mr GAUBERT Jean-Francois